



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 13 octobre 2022

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du **préavis no. 05-2022, du 26 septembre 2022, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 13 octobre 2022

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN